



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hopital thermal d'Amelie-les-Bains

Question écrite n° 3958

Texte de la question

M. Robert Huguenard appelle l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la fermeture de l'hopital thermal des armees Victor-de-Castellane a Amelie-les-Bains-Palalda. Cet etablissement offre des traitements specialises et appropries aux besoins des anciens combattants, deportes, resistants et victimes de guerre qui, conformement a la loi du 31 mars 1920, ont droit a reparation. L'inquietude des associations d'anciens combattants est vive, compte tenu de la decision de fermeture de cet etablissement prevue le 6 septembre 1993. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il entend prendre pour repondre au mieux aux besoins des interesses.

Texte de la réponse

Afin de concentrer les moyens du service de sante des armees vers les hopitaux de court sejour, de developper des techniques de pointe et d'ameliorer encore la qualite des prestations sanitaires dont beneficie directement le soutien des forces, le servive de sante des armees a engage depuis plusieurs annees une reorganisation et une restructuration progressives des etablissements thermaux des armees. C'est dans ce cadre que l'hopital thermal de Vichy a ete transforme en centre thermal des armees, comprenant une structure en personnels et materiels qui permettra d'accueillir les curistes, d'effectuer les visites medicales et d'assurer le conventionnement avec la station thermale et l'hotellerie. L'hopital thermal de Bourbonne-les-Bains a ete transforme, en liaison avec le ministere des anciens combattants et victimes de guerre, en centre thermal des armees agreee. Cette structure permet d'offrir des prestations de qualite avec une prise en charge a cent pour cent des soins. Les huit centres thermaux militaires ont egalement ete transformes en centres thermaux des armees agrees. Enfin, l'hopital thermal des armees de Lamalou-les-Bains sera transforme en centre hospitalier des armees et specialise dans la reeducation et la readaptation fonctionnelle. L'hopital thermal des armees Castellane d'Amelie-les-Bains etait le dernier etablissement militaire dont l'activite etait consacree exclusivement au thermalisme. Des sa prise de fonction, le ministre de la defense s'est preoccupe de ce dossier, et en particulier de savoir si les droits des curistes seraient maintenus. Il s'est notamment assure que les curistes militaires pourraient continuer a beneficier de la meme qualite de soins, grace a un mecanisme de conventionnement avec les thermes civils et les hotels. Afin d'attenuer les effets de la reorganisation de cet etablissement et d'assurer la continuite des prestations offertes aux curistes, il est enfin envisage d'y creer pour une periode incluant la saison thermale 1994 une structure transitoire qui sera chargee d'accueillir les curistes, de les orienter et de les aider dans leurs demarches administratives, en assurant en particulier les relations avec l'hotellerie locale.

Données clés

Auteur : [M. Huguenard Robert](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3958

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2064

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2550